

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23809**

Intitulé

Collaborateur(trice) d'architecte d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

EFET - Ecole française d'enseignement technique privé directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la collaborateur/trice d'architecte d'intérieur intervient à la fois dans la traduction graphique des projets de transformations ou d'aménagements intérieurs et dans le suivi des différentes phases de réalisation des projets. Sous la responsabilité du Maître d'œuvre, il/elle intervient dès l'avant-projet en réalisant des esquisses, des représentations graphiques d'aménagements, en menant des études préliminaires et en participant à la réalisation des dossiers de déclarations de travaux. En phase de préparation du projet, il/elle élabore les documents de représentation du projet, les études techniques, prépositionne les réseaux en schémas de principes. En phase de réalisation, il/elle réalise les dessins complémentaires nécessaires afin d'obtenir une bonne exécution du projet et il/elle peut être amené/ée à suivre dans des cas précis la réalisation jusqu'à la réception des ouvrages pour assister le maître d'œuvre. Sa mission peut aller jusqu'à la participation à la réception du chantier et la vérification de la conformité des travaux et des aménagements réalisés en relation avec le Maître d'œuvre pour lequel le cabinet d'architecture d'intérieur intervient. Cependant seul le maître d'œuvre est habilité à signer les documents officiels du chantier et dans le cas contraire, une délégation de signature sera établie au cas par cas.

Le/la titulaire possède les compétences suivantes :

- Accompagnement des clients/es en réalisant un dossier de projet.
- Mise au point détaillée du projet et consultation des entreprises.
- Suivi de réalisation de projets et pilotage de chantiers.
- Contrôle et réception de chantier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la collaborateur/trice d'architecte d'intérieur exerce dans toutes agences, structures, organisations assurant la mission de Maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment : cabinet d'Architecte d'intérieur, cabinet d'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement), bureau d'études bâtiment...

- Collaborateur/trice d'architecte d'intérieur
- Collaborateur/trice concepteur en habitat
- Collaborateur/trice de directeur de projets
- Dessinateur/trice projeteur
- Concepteur/trice d'espace et de mobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1101 : Architecture du BTP

Réglementation d'activités :

En cas d'intervention en exercice libéral ou en société, le/la collaborateur/trice d'architecte d'intérieur devra souscrire une police d'assurance couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour les prestations qu'il/elle assure que ce soit en Maîtrise d'œuvre générale totale ou partielle et aussi en cas de mission d'architecture intérieure.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'entrée en formation se fera sur la base d'un examen du dossier présenté. Les critères à partir desquels la commission déterminera son avis sont :

- le niveau académique,
- les expériences professionnelles ou personnelles du candidat dans le domaine,
- les motivations et le projet.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : · 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur, · 4 professionnels/les du secteur, · 2 représentants/tes de l'EFET.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : · 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur, · 4 professionnels/les du secteur, · 2 représentants/tes de l'EFET.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : · 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur, · 4 professionnels/les du secteur, · 2 représentants/tes de l'EFET.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : · 1 président/e extérieur/e à l'établissement et professionnel/le du secteur, · 4 professionnels/les du secteur, · 2 représentants/tes de l'EFET.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Collaborateur(trice) d'architecte d'intérieur" avec effet au 08 juin 2010, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site internet : <http://www.efet-architecture-interieure.com/>

Lieu(x) de certification :

EFET - ECOLE FRANCAISE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVEE
110 rue de Picpus, 75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EFET - ECOLE FRANCAISE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVEE
110 rue de Picpus, 75012 Paris

Historique de la certification :